

Conseillers en exercice :	40	L'an deux mille vingt-deux, le sept avril, à vingt heures
Présents :	27	trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance
Absents excusés :	5	ordinaire à la salle du Conseil communautaire au siège
Pouvoirs :	8	de la Communauté à Saint-Chély d'Apcher, après
Votants :	35	convocation légale sous la Présidence de Monsieur
		Christophe GACHE.

Etaient présents :

Commune d'Albaret Ste Marie : BOUCHARD André

Commune de Blavignac : CHADELAT Yves

Commune de Chaulhac : ROUSSET Gérard

Commune de Fontans : VANEL Jean-Paul

Commune de La Fage St Julien : DAUNIS Josette

Commune de Lajo : VALY Christian

Commune du Malzieu-Forain : ROUQUET Colette

Commune du Malzieu-Ville : BRUGERON Jean-Noël

Commune de Prunières : ODOUL Roland

Commune de Rimeize : BAUMELLE Hélène

Commune de Saint Alban sur Limagnole : SOULIER Samuel, CONSTANT Sandrine, BRUNET Jean-Marie, TREBUCHON Géraldine

Commune de Saint Chély d'Apcher : HUGON Christine, GACHE Christophe, ERWIN Valérie, BUFFIERE Christophe, LADEVIE Sandrine, ROBERT Jean-Paul, BOULLE Cécile, BARRANDON Cyril, GAUTHIER Marie-Laure, PARAN Christian

Commune de St Pierre le Vieux : FOSSE Emmanuel

Commune de St Privat du Fau : LAURENT Jean-Claude

Commune de Serverette : CORNUT Séverine

Absents avec procuration :

Commune d'Albaret Sainte Marie :

THEROND Michel donne pouvoir à BOUCHARD André

Commune du Malzieu-Ville :

MAGNE Jean-François donne pouvoir à BRUGERON Jean-Noël

Commune de Paulhac en Margeride :

GUENNOU Alain donne pouvoir à BRUGERON Jean-Noël

Commune de Rimeize :

PIGNIDE Thomas donne pouvoir à BAUMELLE Hélène

Commune de Saint Chély d'Apcher :

HERTZOG Jean-Claude donne pouvoir à ERWIN Valérie

BRUGERON Benoît donne pouvoir à GACHE Christophe

LAFONT Pierre donne pouvoir à GAUTHIER Marie-Laure

Commune de Sainte-Eulalie :

MEYRAND Christian donne pouvoir à HUGON Christine

Absents excusés

Commune de Julianges : ARCHER Thierry

Commune des Bessons : TARDIEU René

Commune de Saint-Chély-d'Apcher : ITIER Muriel, DUPONT Stéphanie

Commune de Saint-Léger du Malzieu : JAFFUEL Ludovic

Madame Sandrine LADEVIE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 12 avril 2022 et que la convocation avait été faite le 1^{er} avril 2022.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture de la Lozère, le

12 AVR. 2022

REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2022

Application agresse E.legitime.com

99_DE-046-200069165-20220407-2022_015-DE

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de NIMES. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Objet : Affectation des résultats de fonctionnement 2021

Tableaux des affectations en annexe

Rapporteur : Monsieur Christophe GACHE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2311-5,

Le résultat de la section de Fonctionnement (d'Exploitation) apparaissant au Compte Administratif, appelé résultat de Fonctionnement (d'Exploitation), sur lequel porte la décision d'affectation, est le résultat constaté à la clôture de l'exercice. Ce résultat est constitué par le résultat comptable de l'exercice augmenté du résultat reporté.

S'agissant des affectations, le Conseil communautaire est d'abord tenu de respecter la priorité d'affectation en réserves (compte 1068) nécessaire à l'autofinancement de la section d'Investissement. Ce besoin de financement de la section d'Investissement doit intégrer les restes à réaliser. Ensuite, le solde disponible du résultat de Fonctionnement peut être : soit affecté en réserves supplémentaires pour financer la section d'Investissement, soit conservé à la section de Fonctionnement en excédent reporté, soit combiner les deux possibilités.

Le Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré :

- affecte comme suit les résultats de Fonctionnement (d'Exploitation) constatés à la clôture de l'exercice 2021 :

- Budget principal :
 - 2 137 187,35 € maintenus en section de fonctionnement
(après intégration du déficit de fonctionnement du budget station-service)
 - 0 € affectés en réserves
- Budget annexe Ciné-théâtre :
 - 26 963,37 € maintenus en section de fonctionnement
 - 0 € affectés en réserves
- Budget annexe atelier-relais Espaces Créatifs
 - 0 € maintenus en section de fonctionnement
 - 32 469,71 € affectés en réserves
- Budget annexe atelier-relais France Résille
 - 0 € maintenus en section de fonctionnement
 - 35 432,09 € affectés en réserves

POUR : 32 VOIX

ABSTENTIONS : 3 (M. LAFONT par pouvoir à Mme GAUHTIER, Mme GAUTHIER, M. PARAN)

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

Le Président,

Christophe GACHE

